

L'agenda

STRASBOURG

Nouveaux jardins éphémères

► **Judi 30 juillet.** L'association Garten//Jardin propose jeudi 30 juillet de 20 h à 22 h, une visite des nouveaux jardins éphémères du jardin des Deux Rives, guidée par Guy Moritz du service des espaces verts de la ville de Strasbourg. Le rendez-vous est au « jardin

2.0 », à 20 h pour la visite, 19 h pour ceux qui veulent pique-niquer ou profiter de la nouvelle buvette.

Par ailleurs, le mercredi 5 août à partir de 16 h, l'association organise sa rencontre mensuelle « Café-Kuchen » sur la plateforme centrale de la passerelle du Jardin des deux rives. Chacun est invité à amener quelque chose à boire et à manger pour partager. La rencontre est précédée d'une balade à vélo : rendez-vous à 14 h 30 sur la passerelle.

L'agenda

Pêcheurs

□ **APPMA Hoffen.** – **Samedi 25 juillet** de 20 h à 6 h du matin en continu, pêche nocturne. Le site est ouvert à partir de 18 h 30. La participation est de 12 € avec repas. Ins. ☎ 03 88 80 44 23 et ☎ 03 88 80 46 55.

□ **AAPPMA Wisches.** – **Samedi 25 juillet** de 18 h à 21 h 30, pêche nocturne à

l'étang de Wisches. Les tickets sont vendus à la buvette à 9 €. Sont autorisés : une seule ligne avec un seul hameçon, les appâts naturels exclusivement. Contact : ☎ 06 19 61 10 23.

□ **AAPPMA Durrenbach-Gunstett-Biblisheim.** – **Dimanche 26 juillet** de 7 h à 11 h, matinée de pêche à l'étang de l'Obermatt à Durrenbach, en face du parc d'attraction « Didiland ». Le prix du billet est fixé à 7 € et ils seront en vente à l'étang le jour même.

Du 15 juillet au 14 août 2009 inclus

Beauvillé
 CREATEUR PAR TRADITION

VENTE ANNUELLE D'ÉTÉ

Linge de maison - Tissus d'ameublement
 Coupons - Ligne d'accessoires

MAGASIN D'USINE

68150 RIBEAUVILLE

Ouvert de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30
 les samedis de 9 h 30 à 18 h 30

www.beauville.com

(384533)

Dernières représentations

17, 18, 24, 25, 31 juillet

1^{er} août 2009

la **Saga**
 de **Wurzel**

Son et Lumière
 Rêve d'une Nuit d'Été
 colline **SAINT-GILLES**
 Saint-Pierre-Bois
 Val de Villé
 Alsace

OFFRE SPÉCIALE LECTEURS DNA

13,50 € au lieu de 17 €
 (Tarif adulte)

Offre valable sur présentation de ce coupon en caisse du soir, ou pour toute réservation auprès de l'Association Saint Gilles :

7 place du Marché BP 20-67220 Villé
 téléphone : 03 88 58 99 11

www.reve-dete.com

DNA
 DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

Mutzig / Logement social

Faire face au vieillissement de la population

Le logement social s'adapte aux besoins des personnes à mobilité réduite, qu'elles soient handicapées, âgées, ou les deux. Exemple à Mutzig, avec l'aménagement d'une douche.

■ Dans les prochaines décennies, la part des personnes âgées occupant des logements sociaux en Alsace va plus que doubler, et chez Opus 67, les + de 60 ans représenteront d'ici 30 ans près de 40 % des locataires, contre 13 % actuellement : l'office s'est donc engagé à adapter 10 % de son parc locatif social, soit 850 logements, à l'échéance 2012. En 2009, 200 logements le sont déjà et 80 autres de manière personnalisée. 90 % des demandes d'adaptation du logement concernent le remplacement de la baignoire par une douche et 95 % de ces demandes émanent déjà de personnes âgées. Toute réhabilitation est pensée en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : espaces réservés pour des aménagements futurs, largeurs de portes, espaces de « giration », rampe d'accès, etc. Objectif global : limiter la dépendance et permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible.

Neuf ans qu'il n'a pu prendre de douche. Depuis son accident vasculaire cérébral (AVC) en 2000, Claude Jeanne, tétraplégique de 73 ans, a bien sûr eu droit à la toilette... Mais pas de douche. Faute de matériel adéquat, de logement adapté. Ce qui est en passe d'être résolu pour ce locataire d'Opus 67, à Mutzig : une toute nouvelle et toute spéciale douche remplace la baignoire, et le lavabo a été déplacé.

« Fin 2006, une femme de ménage m'a dit que je pouvais faire une demande au Département », raconte sa femme, Clémence. Une assistante sociale est venue. L'ergothérapeute a fait des plans... » Aujourd'hui, Mme Jeanne aurait



Clémence Jeanne, rassurée avec la nouvelle douche, qui lui servira tout autant qu'à son mari : « Je faisais ma toilette au lavabo, c'était dur d'enjamber la baignoire ». (Photo DNA)

pu s'adresser directement – et uniquement – à son bailleur. Depuis septembre, Opus 67 conduit en effet la procédure de bout en bout, dans un souci d'alléger les démarches administratives des personnes à mobilité réduite, souvent âgées (interlocuteur unique, durée d'instruction du dossier raccourcie, financement facilité).

De plain-pied, sans margelle, grande largeur

En pratique, diagnostic et préconisations resteront posés par le référent de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : « On évalue les déficiences du locataire et leurs répercussions sur sa vie au quotidien, tout en tenant compte de son projet », explique Liza Wolff. Dans le cas du couple Jeanne, le besoin était double, sa col-

lègue a tout autant considéré la situation de Claude, personne handicapée, que de Clémence, personne âgée : « Je faisais ma toilette au lavabo, c'était dur d'enjamber la baignoire, j'avais peur de glisser... », raconte-t-elle en exhibant son tapis de bain à gros ventouses. Avec un « bac » [Ndlr : le brancard de douche proposé par l'ergothérapeute], mon mari aurait eu trop peur ! Je voulais une douche. »

De plain-pied, sans margelle, pour laisser passer un fauteuil roulant, la douche grande largeur a été conçue avec des portes à mi-hauteur munies d'un bloqueur, « afin de permettre l'assistance d'une infirmière » pour monsieur, équipée d'un siège relevable et d'une poignée d'appui, d'une robinetterie thermostatique et d'une douchette réglable pour madame, ainsi que de picots au sol « pour la

rassurer des sensations de vertige ». L'aménagement, s'il est pensé pour maintenant, l'est aussi pour plus tard. Quand Clémence, 72 ans, aura encore vieilli...

Coût : un peu plus de 5000 €, pris en charge par Opus. L'office se charge désormais de récupérer les subventions auprès du conseil général, lequel finance 40 % du montant (plafonnés à 4000 € par logement – hors Cus-). Pour l'heure, Claude attend son fauteuil de douche. Le couple a réuni 1850 €, il lui en manque encore 250. **N.S.**

-Contact : Opus 67 Direction du patrimoine 15, rue Jacob Mayer BP4 67037 Strasbourg Cédex 2. -A noter que les logements adaptés sont répertoriés par Handilogis, une bourse du logement adapté gérée par le conseil général, pour être prioritairement proposés aux personnes vieillissantes et/ou handicapées.

Bas-Rhin / Des aides pour réduire la facture de chauffage

Le programme Renov'Habitat du Conseil général

■ **Tous les détails sur Renov'Habitat, programme de subventions à la rénovation de logements anciens du Conseil général.**

Le Conseil général du Bas-Rhin a décidé de lancer un programme ambitieux de réhabilitation de logements du parc privé, baptisé Renov'Habitat 67 dont l'objectif est d'accompagner financièrement et techniquement les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation thermique de leur logement de plus de 15 ans.

Quels travaux ?

Des fonds exceptionnels du Conseil général et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) au titre du plan de relance sont disponibles en 2009 pour financer 335 logements sur le territoire bas-rhinois en dehors de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Renov'Habitat 67 vise plus particulièrement les travaux rapides à réaliser, qui per-

mettent de baisser spectaculairement la facture de chauffage, surtout si le logement est un bien mal isolé construit avant 1975.

Les travaux les plus efficaces concernent l'isolation des combles, le remplacement d'une chaudière ancienne, l'isolation des murs, même partielle, tout particulièrement ceux exposés au nord. L'amortissement de ces travaux se fait en général en 5 ans, voire moins pour les plus rentables.

D'autres travaux sont financés par Renov'Habitat, comme les portes et les fenêtres : ceux-ci procurent du confort mais sont moins immédiatement rentables.

Quelles conditions ?

Des subventions du Conseil général, de l'ANAH, et même de certaines communautés de communes sont accessibles aux propriétaires qui occupent leur logement comme habitation principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux.

Le montant de ces subventions peut faire l'objet d'une avance par Procivis Alsace pour permettre aux propriétaires de commencer les travaux avant le versement des subventions et de ce fait, de profiter dès cet hiver, de l'effet des travaux entrepris.

Quelques conditions doivent être remplies : les travaux doivent être pris en charge par des professionnels du bâtiment, pour un montant supérieur à 1500 €. Ces travaux ne doivent pas avoir commencé à la date de dépôt du dossier de subvention et doivent débuter dans l'année qui suit la demande de subvention.

Où se renseigner ?

Des bureaux d'études sont missionnés gratuitement par le Conseil général pour assister les propriétaires dans toutes les phases de leur projet, du choix des travaux à effectuer au dépôt de la demande de subvention, en passant par l'élaboration d'un plan de

financement mobilisant toutes les aides possibles.

Un bureau d'études est présent sur le territoire de chacune des maisons du Conseil général. Les propriétaires peuvent le contacter par téléphone, par courriel ou choisir de le rencontrer lors des nombreuses permanences organisées dans les communautés de communes. Les Bureaux d'études sont :

Maison du Conseil général de **Wissembourg** : Cerveau – M. Colin (cerveau@noos.fr ou ☎ 03 88 44 09 08). Maison du Conseil général de **Haguenau** : Urba Concept – M. Thoma (urba-concept@wanadoo.fr ou ☎ 03 88 68 37 00). Maison du Conseil général de **Saverne** : Urbam Conseil – Mme Blanrue (opah@urbam.fr ou ☎ 03 29 64 45 16). Maison du Conseil général de **Molsheim** : ARIM Alsace – Mme Rung (crung@domial.fr ou ☎ 03 88 10 25 64). Maison du Conseil général de **Sélestat** : Urbam Conseil – Mme Valence (opah@urbam.fr ou ☎ 03 29 64 45 19).